

CAHIER DES CHARGES

2017/2018

La Région et la DRAC de Normandie lancent un appel à projets auprès des structures culturelles, des équipes artistiques et de structures éducatives, pour la mise en place de triptyques, parcours artistiques et culturels pluriannuels destinés aux lycéens, apprentis et aux étudiants.

Les triptyques sont des projets :

- imaginés pour une durée de trois ans
- co-construits par un trinôme composé d'une structure éducative (lycée, CFA, UFR, école d'art), d'un lieu culturel et d'une équipe artistique
- invitant les jeunes à développer des pratiques créatives (artistiques, culturelles, numériques), à fréquenter des lieux de culture, à rencontrer des artistes, des œuvres et à s'immerger au cœur d'un processus de création
- s'appuyant sur le travail d'une équipe artistique présente tout au long de l'année dans l'établissement, pouvant prendre la forme d'une résidence d'artiste.

Au-delà des classes concernées, un triptyque s'attache à produire des effets sur l'ensemble de l'établissement et sur le territoire concerné.

Pour les lycéens, ces parcours s'inscrivent dans l'axe 5 du lycée du futur : « renforcer l'accès à la culture, à l'art, à la musique et au sport » ainsi que dans les parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève.

A titre expérimental pour l'année 2017/2018, dix triptyques seront financés sur l'ensemble des cinq départements.

Ce cahier des charges propose un cadre pour la création de triptyques. A l'intérieur de ce périmètre, les lieux, les artistes et les structures éducatives sont libres d'inventer.

1. Description du dispositif

Les triptyques sont des parcours conçus pour permettre à des lycéens, des apprentis et des étudiants de se confronter à des processus de création et d'expérimenter des pratiques artistiques, individuelles et collectives, par un contact prolongé avec une ou plusieurs équipe(s) artistique(s) professionnelle(s) et une ou plusieurs structure(s) culturelle(s).

Objectifs :

Pour les jeunes :

- rencontrer des équipes artistiques au travail et découvrir des processus de création,
- expérimenter une pratique artistique,
- fréquenter des lieux et événements culturels de la région.

Pour l'établissement :

- accueillir des artistes en résidence,
- mobiliser des artistes et des professionnels de la culture pour mettre en œuvre des formes novatrices de médiation artistique et culturelle, en dialogue avec les projets pédagogiques

Pour les jeunes, l'établissement et l'équipe artistique :

- favoriser les échanges, dans une démarche de convivialité et de sociabilité
- questionner de manière innovante la place de l'art et de la culture dans la société contemporaine,
- placer les publics en tant qu'acteurs responsables et non en consommateurs de culture,
- questionner et développer les usages et potentialités artistiques du numérique.

Contenu :

Les triptyques sont conçus pour un groupe d'élèves ou d'étudiants bénéficiaires de l'action (si possible) pendant trois années de scolarité consécutives (soit de la seconde à la terminale pour les lycéens)*. Ce groupe est composé d'élèves appartenant au minimum à deux classes.

Chaque triptyque comprend :

1. La présence régulière d'une équipe artistique professionnelle au sein de la structure éducative, qui peut prendre la forme d'une résidence d'artiste in-situ. Il est attendu que la structure éducative mette à disposition un espace dédié aux artistes, sur toute l'année, pour laquelle l'accessibilité des publics est garantie. Cette présence se répartit entre travail propre aux artistes (recherches, enquêtes, collectes, répétitions...) et temps de mise en partage de ce travail avec des publics. Durant le parcours, les artistes mènent un travail inscrit dans une démarche singulière de création. Il peut s'agir d'un travail en cours ou d'un nouveau projet. Ce projet peut s'inscrire dans une logique de production ou bien relever d'un temps de recherche et d'expérimentation.

2. La fréquentation de concerts/spectacles/projections/expositions en tout public, dans le cadre de saisons culturelles proposées par des lieux professionnels dédiés et/ou des événements et festivals. Cette démarche est à bâtir avec la/les structure(s) culturelle(s) associée(s). Dans une logique de cohérence, la/les structure(s) culturelle(s) donne(nt) une visibilité à l'équipe artistique dans sa programmation.

3. Des temps de sensibilisation, de rencontres, de médiation et de pratiques à imaginer par le trinôme. Ils peuvent prendre de formes inattendues et innovantes, en s'appuyant notamment sur des passerelles entre temps scolaire/périscolaire/extrascolaire, les nouvelles pratiques et la convivialité. Pour appréhender l'ensemble de « l'écosystème » de la culture, des rencontres peuvent être organisées avec des techniciens, personnels administratifs... Ces temps de sensibilisation et de médiation peuvent également mobiliser des associations d'éducation populaire complémentaires de l'école dans la dynamique du lien entre éducation formelle et éducation informelle.

4. Des temps forts imaginés par les artistes en lien avec la/les structure(s)culturelle(s) associée(s) et la structure éducative. Ils visent à organiser la visibilité du parcours, à présenter l'artiste et son travail ainsi que la structure associée. Ces temps forts sont des rendez-vous singuliers et conviviaux qui peuvent être envisagés notamment au lancement et en clôture du parcours.

5. Des temps de suivi, de bilan et de valorisation qui engagent les partenaires dans la participation aux réunions et aux échanges nécessaires au bon déroulement du parcours. Des échanges réguliers sont prévus avec les partenaires institutionnels du projet, notamment la Région et la DRAC.

6. La réalisation d'une production par les publics concernés, valorisant le triptyque et retraçant l'expérience vécue.

Chaque parcours a vocation à interroger, par le prisme de la création contemporaine, l'une des thématiques suivantes :

- mémoire(s)
- espace(s)

Les triptyques ont vocation à encourager les initiatives autonomes des jeunes, telles que la mobilisation ou la création de « clubs culture », favorisant les pratiques artistiques et de spectateurs.

De manière optionnelle, les structures éducatives engagées dans des triptyques peuvent postuler aux séjours « Jeunes en Avignon » visant à l'accueil de groupes en juillet durant le Festival de théâtre d'Avignon.

* En fonction du cursus, la durée du parcours peut être réduite à deux années.

2. Conditions d'éligibilité

Dans une volonté de qualité et d'exigence du projet artistique :

- Les porteurs de projets éligibles sont les organismes culturels et/ou artistiques professionnels (personne morale) engagés dans des projets culturels en Normandie.
- Les structures culturelles, artistes ou équipes artistiques doivent attester d'une activité professionnelle en cours inscrite dans le cadre réglementaire en vigueur (ex : licence d'entrepreneur du spectacle, inscription à la maison des artistes...).
- Les artistes ou équipes artistiques qui interviennent doivent témoigner d'une activité récente de création diffusée dans des lieux professionnels.
- Les projets portés par des structures culturelles déjà soutenues par la Région Normandie ne seront éligibles que s'il s'agit de nouveaux projets, s'ajoutant à ceux déjà inscrits dans les missions habituelles de diffusion, de soutien à la création, ou de fidélisation des publics de ces structures.

Dans une logique de co-construction des projets :

- La candidature doit permettre d'identifier les partenaires artistiques et culturels du projet (équipe(s) artistique(s), structure(s) culturelle(s)), ainsi que la structure éducative partenaire. Les partenaires construisent ensemble les cadres appropriés pour garantir les conditions optimales du parcours. Au regard du projet artistique, la structure éducative construit les pistes pédagogiques et les modalités de réinvestissement en cours.
- Les structures partenaires éligibles sont les lycées publics et privés, les Maisons Familiales et Rurales, les centres de formation des apprentis (CFA), les Unités de Formations et de Recherche (UFR), les écoles d'art. D'autres partenaires peuvent s'adjoindre si le projet le justifie.

Dans une volonté d'accompagnement des projets :

- Il est recommandé aux porteurs de projets d'avoir préalablement contacté le(s) chargé(s) de mission référent(s) avant le dépôt du dossier.

A noter :

- Un seul triptyque peut être présenté par équipe artistique / structure culturelle / structure éducative.
- **Un triptyque peut mobiliser une équipe artistique différente chaque année.**
- Les parcours pourront être proposés pour deux années et non trois, lorsque le cursus pédagogique le justifie.

3. Critères de sélection des projets

- formes de médiation favorisant les temps longs : résidences, immersions
- singularité du projet et qualité des contenus artistiques, culturels, éducatifs, numériques
- formalisation d'une intention ou d'une problématique artistique/esthétique sous-tendant l'ensemble du projet (pouvant être articulée avec des problématiques sociales, culturelles, territoriales)
- structuration du parcours envisagée : progressivité, diversité, cohérence (fil rouge donnant une cohérence à l'ensemble des actions menées tout au long du parcours), développement sur trois années
- conditions d'accueil des artistes dans l'établissement
- modalités du projet : principes d'action énoncés pour révéler et développer la créativité des élèves, recours à des formes diversifiées de la culture, rayonnement du projet sur l'ensemble de l'établissement et au delà, sur le territoire concerné (ouverture vers les familles, les habitants, des acteurs associatifs), implication des partenaires, forme de la production envisagée pour valoriser et conserver la trace du projet, description des modalités de suivi et d'évaluation du projet
- une attention particulière sera portée aux projets qui développent un axe numérique innovant.

Outre ces critères, la Région et la DRAC veilleront à l'équilibre global des territoires et des disciplines artistiques, ainsi qu'au renouvellement des porteurs de projets.

A qualité égale, seront privilégiés les projets développés en direction des publics prioritaires (lycées professionnels et agricoles, CFA) et des territoires éloignés de l'offre culturelle (quartiers de la politique de la ville, milieu rural...).

4. Rappel du cadre d'intervention des artistes

Les triptyques sont liés à un objet artistique ou patrimonial et intégrés au projet culturel des structures partenaires. Ils prévoient l'accueil d'artistes pour un travail de médiation autour de leurs œuvres et de leurs démarches de création.

Dans le périmètre défini par le cahier des charges, les contenus restent libres et les artistes ou professionnels de la culture sont invités à inventer toutes formes de médiation qu'ils estiment pertinentes en utilisant leurs propres pratiques et/ou des pratiques d'autres disciplines, pour sensibiliser à leur travail artistique.

Les triptyques devront faire l'objet d'une convention entre les partenaires.

5. Modalités de candidature

La candidature doit être adressée par un trinôme composé de la structure éducative, de l'équipe artistique et de la structure culturelle associée.

La présentation du projet doit contenir une présentation détaillée de la démarche globale et sa progression sur les trois années de partenariat. Le contenu du projet devra être détaillé en année N. Il sera actualisé par la suite avec l'envoi des bilans pour les années écoulées.

La première année du triptyque peut être considérée comme une phase expérimentale. Il s'agit d'une année « test », invitant l'ensemble des partenaires à observer et évaluer les conditions de réalisation et de réception du projet. Si l'expérimentation est convaincante, le projet pourra être poursuivi tel qu'il a été imaginé en première intention. Dans le cas contraire, le projet devra être remanié ou à défaut, abandonné.

La candidature doit permettre d'identifier :

- Les partenaires du projet
- L'intention artistique, pédagogique et culturelle pour l'ensemble du parcours
- Le contenu détaillé du parcours pour l'année N et le développement imaginé sur les trois années
- Le budget détaillé du parcours pour l'année N.

Calendrier pour l'année 2017/2018 :

	Qui ?	Quand ?
Dépôt des candidatures	Un trinôme composé de : - une structure éducative - une ou plusieurs structures culturelles - une ou plusieurs équipes artistiques	7 avril au 19 mai 2017
Analyse et sélection des projets	Région et DRAC, en partenariat avec les Rectorats des académies de Caen et Rouen, la DRAAF de Normandie, l'Université	22 mai au 15 juin 2017
Dépôt des demandes de subvention pour attribution	Structures culturelles ou équipes artistiques	A partir du mois de juillet 2017
Déroulement des projets	- structure éducative - structure(s) culturelle(s) - équipe(s) artistique(s)	Année scolaire 2017/2018, puis 2018/2019 et 2019/2020

6. Modalités d'attribution de l'aide

Les projets seront examinés par un jury constitué de représentants de la Région, de la DRAC, des Rectorats, de la DRAAF, de l'Université et de personnes qualifiées.

Les porteurs de projets s'engageront à faire figurer sur tous les documents et supports de communication la mention « triptyque » ainsi que les logos de l'ensemble des partenaires, conformément aux chartes graphiques.

7. Modalités de financement

La subvention attribuée par la Région en partenariat avec la DRAC est plafonnée à 20 000 € par an, pendant trois ans, représentant au maximum 80% du coût total du projet. La subvention pourra être renouvelée deux années supplémentaires, sous réserve de la présentation d'un bilan intermédiaire justifiant de l'engagement effectif du parcours, et du dépôt d'une nouvelle demande de subvention.

A terme, le montant consacré à un triptyque s'élève au maximum à 60 000 €.

La subvention a pour objet de financer les frais artistiques, techniques et de médiation induits par le parcours pour tous les temps cités, en dehors des temps de programmation dans les structures culturelles et des frais de personnel de la structure éducative ou de la structure culturelle associée. Elle peut couvrir, le cas échéant, les déplacements et les per diem des artistes, ainsi que la production d'un objet de valorisation.

Les structures culturelles s'engagent à proposer un tarif préférentiel aux jeunes dans le cadre des triptyques. Il est attendu que soit pratiqué un tarif de 5 €. Ces frais de billetterie sont à la charge des jeunes ou des établissements (les jeunes peuvent utiliser les avantages du « dispositif atout », qui remplace la cart@too et la carte Région).

8. Conditions de suivi des projets

Le porteur de projet s'engagera à fournir aux partenaires, au plus tard fin novembre 2017, le calendrier des étapes clefs tel que validé par les partenaires pour la mise en œuvre effective du projet.